

PARC NATUREL
RÉGIONAL DES BOUCLES
DE LA SEINE NORMANDE



Les *Mesures* *Agro-Environnementales* et *Climatiques*

www.pnr-seine-normande.com



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande

Une autre vie s'invente ici



RÉGION
NORMANDIE



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Égalité
Territoriale
Ruralité



NATURA 2000

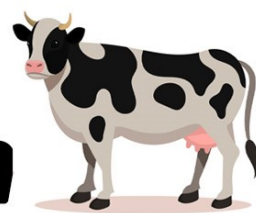
Un dispositif à destination des agriculteurs

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est opérateur d'un dispositif d'aides financières permettant d'accompagner les agriculteurs dans le maintien ou la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Ces mesures permettent aux agriculteurs qui le souhaitent, de mettre en place des pratiques protégeant la biodiversité, les paysages et la qualité de l'eau, en échange d'une compensation financière. Il existe deux types de mesures : les mesures « localisées » à la parcelle (LOC) et les mesures « systèmes » qui s'appliquent à au moins 90% de la surface éligible de l'exploitation (SYST).

Ces mesures sont basées sur un engagement volontaire des agriculteurs pour une durée de 5 ans. Elles visent à répondre aux enjeux suivants : le maintien des systèmes herbagers et bocagers, la préservation des zones humides et de la biodiversité. En 2023, ces aides ont permis l'accompagnement de 120 agriculteurs dans le maintien et la gestion extensive de leurs prairies sur plus de 4 600 ha.

Des aides selon mon type d'exploitation



Le dispositif MAEC est un des outils dont dispose le Parc pour préserver à la fois les milieux d'exception reconnus internationalement (Natura 2000, labellisation RAMSAR...), mais surtout les élevages extensifs qui les entretiennent. Les montants attribués sont présentés par hectare engagé et par an. L'aide financière dépend du type de parcelles dont dispose l'exploitant :

Je dispose de parcelles	Mesures disponibles
En prairies permanentes en zones humides	MHU1 / MHU2 ESP1 / ESP2 / ESP3 / ESP4
En prairies permanentes en Natura 2000	PRA1 / PRA3 ESP1 / ESP2 / ESP3 / ESP4
En cultures en Natura 2000	CIFF
En prairies permanentes	PRA2
Avec une activité d'élevage	HBV2 / HBV3
En cultures	CPRA
Avec des haies ou arbres alignés	IAE1



Les Conditions d'éligibilité à l'aide financière



	PRA1 51€	Surfaces herbagères et pastorales (LOC)	PRA2 88€	Systèmes herbagers et pastoraux (SYST)	PRA3 72€	Surfaces herbagères et pastorales - amélioration de la gestion par le pâturage (LOC)
Chargement moyen maximal annuel	-		1,4 UGB/ha		-	
Fertilisation azotée maximale	Absence de fertilisants azotés minéraux		30 UN/ha/an et Absence de fertilisants azotés minéraux sur la surface cible (30% de la surface engagée)		-	
Fauche autorisée	-		-		A partir du 25 mai	
Présence d'une liste d'espèces indicatrices	Sur la surface engagée		Sur au moins 30% de la surface engagée		-	
Valorisation	-		-		Valoriser au moins 50% de la surface engagées par le pâturage	

	MHU1 150€	Préservation des milieux humides (LOC)	MHU2 201€	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage (LOC)
Chargement moyen maximal annuel		1,4 UGB/ha		1,2 UGB/ha
Chargement maximal instantané du 15/12 au 01/03		1 UGB/ha		
Fertilisation maximale		50 UN/ha/an, 50 kg de phosphore/ha/an, 120 kg de Potassium (K)/ha/an		Aucune fertilisation N, P, K, chaux et Mg
Fauche autorisée à partir du		25-mai		
Valorisation		-		Au moins 50 % de la surface engagée par le pâturage

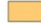


	Protection des espèces (LOC)			
	ESP1	ESP2	ESP3	ESP4
	82 €	145 €	200 €	254 €
Mise en défens	10%	2%	2%	2%
Fertilisation azotée maximale	150 UN/ha/5 ans			0 UN
Fertilisation P205	Pas d'apport minéral			0 P205
Fertilisation K20 / Mg / chaux	-			0
Chargement moyen maximal annuel	1,4 UGB/ha			
Retard d'utilisation (fauche et pâturage) Date de référence : 01 juin	-	25 jours	35 jours	45 jours

Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique (LOC)
CIFF 652€
Implantation d'un couvert parmi la liste suivante : - Messicoles ou graminées-messicoles - Cultures annuelles à fort intérêt faunistique ou floristique - Mélanges graminées-légumineuses d'intérêt faunistique ou floristique
Respecter les modalités d'entretien prévues par type de couvert
Pas d'utilisation de produits phytosanitaires
Pas d'utilisation de fertilisants

	Autonomie fourragère - élevage d'herbivore (SYST)	
	HBV2 177€	HBV3 233€
Taux de chargement max (UGB/SFP)	1,8	1,8
Part de surface en herbe mini dans la SAU (en année 3)	60%	75%
Part de surface en maïs max dans la SFP (en année 3)	15%	10%
Plafond de concentré par an (en année 3)	800 kg/UGB bovine 1000 kg/UGB ovine 1600 kg/UGB caprine	
Traitement phyto sur les prairies permanentes	0	0
Bilan IFT	1 par an	1 par an
Part mini de la SAU en prairie permanente	45%	45%
Traitement phyto sur les prairies temporaires	0	0
Fertilisants azotés minéraux sur PP et PT	-	50 UN/ha
Réduction de l'IFT herbicide	0,8/0,8/0,7/0,6	0,5/0,5/0,4/0,4
Réduction de l'IFT hors herbicide	1,3/1,2/1,2/1,1	0,8/0,8/0,7/0,7
Fertilisation azotée équilibrée		

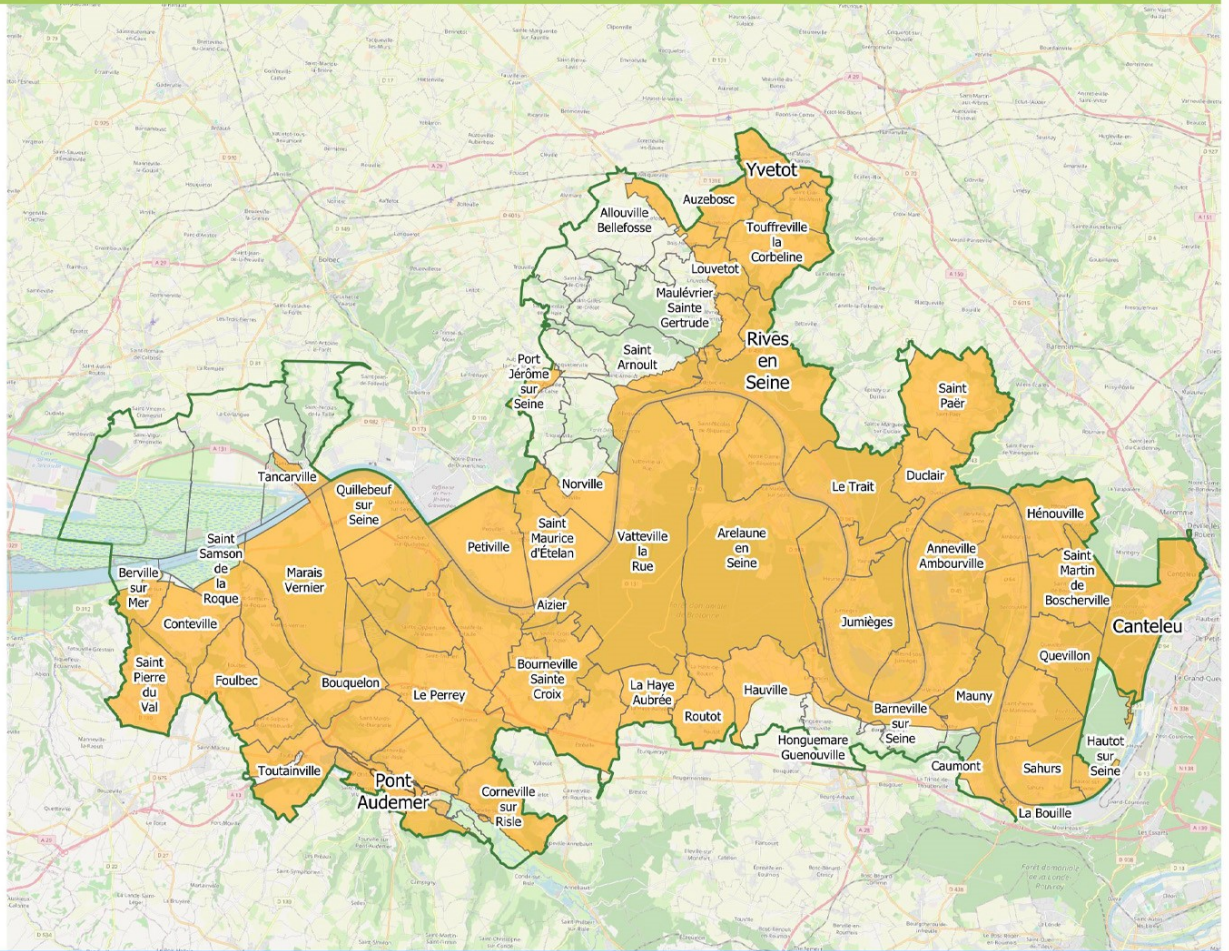
Entretien des ligneux (LOC)
IAE1 4€/ml/5 ans
Entretien avec gestion pied à pied, taille sur les 2 côtés
Coupes réalisées à la tronçonneuse ou par un outil assimilé (épareuse et lamier interdits)
Une seule et unique taille en 5 ans (sauf pour la taille de formation)
Intervention entre le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} mars

MAEC 2024 - Territoire d'éligibilité du PnrBSN

-  Territoire du PAEC
-  Périmètre du Parc
-  Limites communales

SOURCES
OpenStreetMap (2023)
IGN - BDTopo (2022)
PnrBSN (2023)

REALISATION
PnrBSN - SIG (2023)



Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
www.pnr-seine-normande.com

Carte du territoire concerné par les MAEC.

pnr-seine-normande.com  facebook.com/pnrseinenormande
Pour recevoir régulièrement les informations du Parc, inscrivez-vous à la newsletter sur notre site Internet !

 **Contact**

**Maison du Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande**
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
02 35 37 23 16